

donc de priver irrévocablement la population des Territoires du Nord-Ouest de la libre disposition de ces terres et des minéraux qui s'y trouvent, privilège dont jouit la population de toutes les autres provinces.

Il y a un autre sujet qui aurait dû être mentionné dans le discours du Trône ; nous avons du moins le droit de nous attendre que l'honorable premier ministre nous fasse part de ses intentions à cet égard, lorsqu'il prendra la parole.

L'an dernier l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) déposa un projet de loi modifiant la loi électorale et après quelque discussion, l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) fit ce projet sien et se prononça fortement en faveur de la proposition. Il signala les maux engendrés dans tous les pays par les élections et demanda aux députés des deux côtés de la Chambre d'étudier soigneusement la question, dans le but d'arriver à nous donner une loi qui mettrait fin, autant que possible, à l'état de choses scandaleux mis au jour par les tribunaux. Voici ce qu'il disait.

Les révélations faites par les tribunaux nous obligent d'admettre qu'il se produit dans les élections des faits que doivent regretter beaucoup les députés des deux partis ; et si nous abordons la question sans esprit de parti, avec le désir sincère d'améliorer la situation, je crois que nous pouvons arriver à quelque bon résultat.

Entre autres choses, l'honorable ministre dénonçait ce qu'il appelait le brocantage des pétitions en invalidation d'élection. Sur ce point il parla avec tant de force que je crois devoir citer ses paroles mêmes.

Ce brocantage de pétitions en invalidation d'élection paraît prendre les proportions d'un scandale public, mais d'un autre côté une bonne moitié de ces pétitions est présentée sans fondement, il n'y a pas de mal à les retirer. Mais avec une bonne administration de nos lois électorales, nous pourrions faire disparaître une bonne partie des scandales et des ennuis actuels. Mettant de côté tout esprit de parti, nous devrions faire quelques tentatives dans cette voie, et si nos honorables amis de la gauche voulaient nous appuyer, nous serions heureux de les rencontrer en comité pour travailler de concert à opérer une réforme dans la loi, non seulement dans les limites assignées par l'honorable député de Norfolk-nord, mais en allant au delà et de manière à assurer l'honnêteté des élections.

J'appuie l'attitude prise par l'honorable ministre dans cette circonstance, mais je constate avec regret qu'il n'en est pas question dans le discours du Trône. A l'heure qu'il est rien ne nous fait voir que le gouvernement ait l'intention de s'occuper de cette question importante.

Une autre question dont les honorables députés de la droite parlaient autrefois avec jubilation, est complètement ignorée dans le discours du Trône. Est-elle tellement vieille que l'honorable premier ministre l'ait complètement oubliée ? Il fut un temps où le parti ministériel se vantait d'avoir résolu le pro-

blème d'un service transatlantique rapide de manière à faire rougir de honte le parti conservateur. La droite était plus loquace qu'aujourd'hui sur cette question, quand l'honorable ministre du Commerce et ses collègues nous exposaient avec complaisance tout ce qu'avait accompli le gouvernement.

Aujourd'hui, la question paraît si peu importante qu'on ne la mentionne même pas dans le discours du Trône. L'an dernier, l'honorable directeur général des Postes (sir Wm Mullock) se félicitait et félicitait le gouvernement de ce que rien n'avait été fait pour nous assurer un service transatlantique rapide. Mais il y a quelques années, il ne parlait pas sur ce ton. Se rappelle-t-il le jour où il agitait devant un auditoire de Toronto cette fameuse dépêche du ministre des Finances ? Se rappelle-t-il qu'il disait en cette circonstance :

J'ai reçu aujourd'hui même de mon ami et collègue, M. Fielding, le ministre des Finances, un télégramme qui dit : " Peterson a fait aujourd'hui le dépôt exigé par le contrat."

Le discours du Trône de cette année nous annonce aussi que le Grand-Tronc-Pacifique a fait le dépôt exigé par le contrat. Je souhaite que ce dernier dépôt ait des résultats plus tangibles que le précédent, car trois ou quatre ans plus tard le gouvernement renonçait à cette garantie, et l'année suivante on nous demandait de voter une somme suffisante pour remettre le dépôt avec intérêt. A cette même assemblée l'honorable premier ministre est allé encore plus loin. Voici ce qu'il disait :

Je me réjouis de voir l'évidente satisfaction avec laquelle l'auditoire accueille la nouvelle que le projet n'est pas tombé à l'eau, mais sera mis à exécution. Je n'ignore pas que dans certains quartiers ce projet de transporter les voyageurs, n'était pas vu d'un bon œil, mais permettez-moi de vous dire, que si jamais il y a eu une idée patriotique, au Canada, c'est bien celle de transporter entre l'Europe et l'Atlantique, non seulement les marchandises, mais aussi les voyageurs. Nous pouvons le faire, nous devons le faire et il n'y a plus de doute que nous le ferons.

Pour rafraîchir la mémoire de mon honorable ami, j'ajouterai qu'il a prononcé ce discours le 7 octobre 1897, il y a six ans et demi. En cette circonstance, il avait été éloquent ; ce discours nous rappelle même certains passages de celui qu'il a prononcé l'an dernier en soumettant à la Chambre le projet du chemin de fer transcontinental. Je ne crois pas que l'an dernier il se soit élevé à de plus grandes hauteurs que dans ce discours par lequel il nous annonçait que ce service transatlantique rapide allait devenir un fait accompli.

Mais qu'est-ce qui a été fait depuis ? Il est passé beaucoup d'eau sous les ponts, depuis ; la guerre des Boers a eu lieu et s'est terminée, mais rien n'a été fait pour un service rapide sur l'Atlantique. Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire ? A-t-il l'intention de s'occuper de cette question, si